

# **REGLEMENT INTERIEUR**

## **ACCUEIL DE LOISIRS DE BORN ACCUEIL PERI SCOLAIRE**

### **ASSOCIATION VACANCES NATURE EDUCATION POPULAIRE**

#### **Préambule**

Depuis sa création en janvier 1992, l'association Vacances Nature défend les valeurs de laïcité, de liberté, d'égalité et de citoyenneté.

Pour cela, son projet éducatif s'appuie :

- Respect des convictions pédagogiques de chacun
- Reconnaissance des droits de l'homme et de l'enfant et du droit à la différence.
- Assurance de la sécurité physique, morale et affective des enfants.

Toutes ces valeurs sont les conditions essentielles au bon fonctionnement des structures.

#### **Afin de concourir à la réalisation de ces objectifs, trois éléments doivent être pris en compte :**

- La vie quotidienne. C'est l'affaire de tous. Elle garantit au séjour des conditions sanitaires et de confort satisfaisantes. C'est l'occasion de proposer aux enfants certaines règles d'hygiène et de vie collective.
- La relation entre les individus. Quel qu'en soit le type (adulte/adulte, adulte/enfant, enfant/enfant), elle est fondée sur la confiance et le respect mutuel. Aucun comportement violent ou agressif, aucun propos injurieux ou à caractère discriminatoire ne peut être toléré. La conduite des adultes est dictée par leur sens des responsabilités, leur approche pédagogique et leur souci d'agir avec bienveillance auprès des enfants.
- Mettre en place des règles de vie collective en respectant chaque individu, enfant ou adulte, dans ses choix, son identité culturelle et son rythme de vie
- Orienter les séjours sur l'environnement naturel, culturel et humain. Favoriser l'expression de chacun tout en préservant sa personnalité.
- L'activité. C'est un moyen privilégié d'animation dont les différents aspects (physique, manuel, d'expression...) sont adaptés à l'âge des enfants. Elle relève d'une pédagogie désireuse de favoriser la libre détermination de chacun. L'équipe a pour soucis d'y associer l'ensemble des participants. L'apprentissage de technique intègre obligatoirement les notions de plaisir et d'épanouissement.

#### **1- Age d'accueil et conditions d'admission**

De 3ans ( où scolarisé ) à 12 ans, y compris les enfants des communes extérieures.

#### **2- Jours et heures d'ouverture**

**L'alsh** Pour les 3-12 ans: est ouvert de 7h30 à 18h30, les mercredis de l'année scolaire, samedis et pendant les vacances (Toussaint, février, avril, juillet, août ) fermeture annuelle vacances de noel deuxième semaine  
L'après-midi les parents peuvent venir chercher leurs enfants entre 13h30 et 14h30.  
Le soir, les parents peuvent venir chercher les enfants à partir de 17h15 et jusqu'à 18h30 maximum les mercredis et les vacances. Ces horaires doivent impérativement être respectés

#### **Accueil péri -scolaire,**

L'accueil péri-scolaire fonctionne les jours d'école de 7h30 à 8h45 et de 16h30 à 19h00 toute l'année.

### **3- Modalités d'inscription**

L'inscription est prise en compte lorsque le dossier de l'enfant est complet et comprend :

- la fiche d'inscription dûment remplie et signée
- les pièces jointes obligatoires au dossier

**Pour les mercredis :** les inscriptions se font à la journée ou à la demi-journée.

**Pour les vacances scolaires,** les inscriptions se font à la journée avant 9h00.

L'inscription n'est valable qu'avant 9h00 ou bien par téléphone avant 9h00 .

Lors des sorties, le repas est obligatoirement compté et facturé.

Les goûters sont fournis par le centre et il n'est pas permis d'apporter le sien sauf autorisation du directeur cause alimentaire.

Lors des inscriptions aux sorties celles-ci ne sont valables qu'avec signature des parents sur la fiche, et le paiement à l'avance. Toute absence non justifiée sur les sorties sera facturée

### **4- Attestation**

A la demande, une attestation de présence est établie en fin de séjour par le directeur du centre.

### **5- Tarification / Facturation**

Modulée en fonction des ressources familles quotient familial applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2011

#### **ACCUEIL DE LOISIRS DE BORN**

#### **REGIME CAF et MSA**

| <b>Tranches Quotient Familial</b> | <b>Journée</b> | <b>1/2 Journée</b> |
|-----------------------------------|----------------|--------------------|
| 0 € à 500 €                       | 2.50€          | 2€                 |
| 501 € à 657 €                     | 3.5€           | 2                  |
| 657 € à 800 €                     | 4€             | 3€                 |
| 801 € à 900 €                     | 5€             | 3€                 |
| 901 à 1200 €                      | 6€             | 4€                 |
| 1201€ à 1600€                     | 7€             | 4€                 |
| QF > 1600€                        | 8€             | 4.5€               |

#### **ACCUEIL DE LOISIRS PERI-SCOLAIRE**

#### **MSA ET REGIME ALLOCATAIRE**

| <b>Tranches Quotient Familial</b> | <b>Forfait mensuel</b> | <b>Présence ponctuelle matin et soir</b> |
|-----------------------------------|------------------------|--|
| 0 € à 1000 €                      | 26€                    | 4.50€                                    |
| > 1001 €                          | 28€                    | 4.60€                                    |

#### **ACCUEIL LOISIRS ADOLESCENTS caf et msa**

| <b>Tranches Quotient Familial</b> | <b>Forfait annuel par jeune</b> |
|-----------------------------------|---------------------------------|
| 0 € à 1000 €                      | 20€                             |
| >1001 €                           | 25€                             |

**ADHESION ANNUELLE VACANCES NATURE 20€ par famille**

## **CAMPS SEJOURS SORTIES : SUIVANT LES SORTIES LES CAMPS**

Le prix de la journée inclut le déjeuner, le goûter, les activités, les sorties gratuites et l'encadrement.

Vous devez remettre vos attestations d'aides CAF « quotient familial » et pour la MSA l'attestation signée.

Une facture sera établie à la fin de chaque mois et transmis par courrier ou par mail. Le règlement devra parvenir au plus tard 20 jours après l'édition de la facture.

### **6- Sécurité**

Au début de chaque séjour et à l'occasion des réunions d'informations au cours de l'année scolaire, le fonctionnement et les consignes élémentaires de sécurité sont rappelés aux différentes personnes concernées (parents, enfants, équipe élus...).

Des consignes spécifiques sont données pour les sorties (baignade, visites, vélo...).

### **7- Sorties**

Pour leur bon déroulement, les horaires devront impérativement être respectés.

Les animateurs rappelleront aux parents les affaires utiles à donner aux enfants (petit sac à dos, crème solaire, vêtement de pluie, affaires de rechange, bouteille d'eau, tenue adéquate...).

### **8- Santé**

Tout signe de maladie contagieuse doit impérativement être signalée par les parents.

Le centre se réserve le droit de refuser un enfant en cas de signe de maladie qui gênerait la bonne gestion du centre.

Le retour de l'enfant devra être justifié par un certificat médical.

Les médicaments spécifiques doivent être fournis par les parents et ne peuvent être administrés que sur présentation d'une ordonnance avec l'autorisation du tuteur.

Les allergies, contre indications doivent être portées sur la fiche d'inscriptions et les changements.

### **9- Les accompagnateurs des enfants**

Le ou les tuteurs légaux devront obligatoirement mandater les accompagnateurs (frères et sœur, grands parents, amis...) sur la fiche d'inscription.

L'accompagnateur, avant de repartir, devra s'assurer de l'ouverture du centre et de la présence d'au moins un animateur. Aussi, il veillera à ce que l'enfant à son arrivée et à son départ vienne bien se faire pointer auprès de l'animateur responsable des fiches de présences. Nous n'autoriserons aucun adulte prendre un enfant sans un écrit des parents ou fiche d'inscriptions .

### **10- Accident**

Tout accident survenu dans le cadre du centre devra faire l'objet d'une déclaration à la compagnie d'assurance du centre et de celle de l'enfant.

### **11- Activités sportives**

Toute activité physique et sportives contre indiquée à l'enfant devra être notée et justifiée sur la fiche d'inscription.

Pour chaque activité, l'enfant devra porter la tenue adéquate, notamment pour la patinoire (pantalons et manches longues) et la baignade (slip de bain, voir bonnet de bain et chouchous pour les mini camps). Le port du casque pour les sorties vélo est obligatoire.

### **12- Repos**

Les enfants et particulièrement les 3-5 ans ont la possibilité de faire un temps calme (n'oubliez pas d'apporter le « doudou » si besoin). C'est l'équipe d'animation, en concertation avec les parents, qui jugera de son caractère obligatoire ou non selon les activités de la journée.

### **13- Affaires personnelles**

Les vêtements devront porter le nom et le prénom de l'enfant. Il est interdit d'apporter toute autre affaire personnelle (jouets, téléphone...) sauf autorisation expresse du directeur. Le centre ne sera nullement tenu pour responsable des pertes ou détériorations éventuelles.

### **14- Charte de vie comportements et exclusions**

En début d'année scolaire et à chaque vacance, les enfants établissent une charte de vie qu'ils devront respecter à chaque présence au centre.

Tout comportement violent ou incorrect venant des familles ou bien des enfants envers les animateurs ou les autres enfants pourra faire l'objet d'une exclusion et de poursuites pénale suivant la gravité ( racisme, discrimination .....)

L'Association et la direction s'autorise à saisir les autorités compétentes (parents, services de l'aide sociale à l'enfance, parquet) pour signaler tout enfant dont le comportement, les gestes, les propos ou les pratiques sembleraient présenter un danger pour autrui ou pour lui-même

Le personnel d'encadrement est soumis aux mêmes obligations.

#### **Il est formellement interdit :**

- de pénétrer dans l'enceinte des centres de loisirs avec des objets susceptibles de blesser,
- d'avoir une tenue contraire aux bonnes moeurs ou de se montrer indécent en gestes ou en paroles,
- de jeter des papiers, objets et déchets de tout genre ailleurs que dans les corbeilles prévues à cet effet,
- de faire pénétrer des animaux dans les bâtiments, mêmes tenus en laisse ou portés dans les bras,
- de photographier les enfants
- d'intervenir sur le fonctionnement ( groupe d'enfants, équipe ..)sans l'accord de la direction

Si le comportement d'un enfant ou bien des familles perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement et la vie collective du centre de loisirs, les parents en seront avertis par l'équipe d'animation, un rendez-vous formel sera proposé, une exclusion d'abord temporaire, voire définitive pourra être décidée par le conseil d'administration et la direction .

#### **motifs exclusions :**

- indiscipline
- retards importants ou répétitifs dans le paiement des sommes dues,
- retards importants ou répétitifs dans la reprise des enfants après l'heure de fermeture,
- refus des parents d'accepter le présent règlement,
- non-respect répétitif de l'équipe encadrant,
- comportement incompatible avec les règles élémentaires de vie en collectivité.
- Interventions des familles sur le fonctionnement et manque de respect au personnel ou enfants ( discrimination, harcèlement...)

### **15- Projets**

Un projet pédagogique pour chaque année ainsi que le projet éducatif sont consultables à l'accueil de loisirs. Ils définissent le fonctionnement du centre. Il est recommandé d'en prendre connaissance.

### **16 Personnel**

Une directrice, un directeur administratif et des animateurs /trices assurent le fonctionnement du Centre. Ils sont diplômés (BAFA, CAP Petite Enfance ou BAFD, Prévention et Secours Civiques de niveau 1), ont l'expérience de l'animation et sont responsables de l'accueil, du planning, des inscriptions et de la gestion des places, des activités et du bon fonctionnement de la structure. Pour tout problème sur le fonctionnement c'est la direction votre interlocuteur .

L'équipe a pour objectif de répondre à l'ensemble des besoins de l'enfant, veiller à son développement et l'accompagner dans son apprentissage à l'autonomie, en lui offrant un milieu de vie et des espaces variés. Elle assure un lien avec la famille en restant attentive aux questions et attentes des parents.

### **17- Contacts, informations complémentaires, questions et suggestions**

Directeur du centre : AMAGAT fanny Directeur Adjoint Gouyou Ludovic

Les inscriptions sur rendez vous 05 53 36 35 40 9h à 12h00 14h00 à 16h00 lundi au vendredi

FAIT LE 10 JANVIER 2003